

## Heures d'ouverture du bureau municipal

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

Courriel : [admin@notredamedesneiges.qc.ca](mailto:admin@notredamedesneiges.qc.ca)

Site WEB : [www.notredamedesneiges.qc.ca](http://www.notredamedesneiges.qc.ca)



## BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPALE

Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges

4, rue St-Jean-Baptiste, Rivière-Trois-Pistoles (QC) G0L 2E0

Tél. : (418) 851-3009 Fax : 418-851-3169

Année 14, Numéro 7

OCTOBRE 2016

## PROBLÉMATIQUE DES ORDURES À LA GRÈVE FATIMA ET À LA GRÈVE MORENCY

En raison des modifications de la fréquence des collectes d'ordures partout sur le territoire de la MRC Les Basques (aux 3 semaines), des citoyens des grèves Morency et Fatima ont soulevé la problématique de débordement des bacs à ordures en place et du même coup, des fortes odeurs qui s'en dégagent. Malgré le changement de fréquence des collectes, qui prévoit favoriser l'utilisation de la 3<sup>e</sup> voie, il n'y a pas eu de distribution de bacs bruns auprès des résidents de ces secteurs.



Après avoir analysé quelques solutions, le conseil municipal a proposé de distribuer des bacs bruns à ces résidents afin qu'ils puissent disposer leurs matières putrescibles à une plus grande fréquence (aux 2 semaines) et ainsi éliminer les débordements des bacs à ordures ainsi que les odeurs. La décision a été prise également par souci d'équité envers tous les citoyens faisant l'effort d'utiliser le bac brun.

Considérant le temps froid qui arrive et considérant qu'il n'était pas prévu au budget actuel de procéder à l'acquisition de bacs bruns supplémentaires en 2016, la solution retenue sera mise en place dès le printemps 2017.

## N'OUBLIEZ PAS \* CHANGER LES PILES \* DE VOS AERTISSEURS

Nous vous invitons à profiter du prochain changement d'heure pour vérifier le bon fonctionnement de vos avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone et, au besoin, de faire le changement des piles. Depuis l'adoption du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, chacune des municipalités de la MRC a adopté un règlement en prévention incendie. Ces règlements exigent donc d'avoir un avertisseur de fumée par étage, et ce, même au sous-sol ainsi que d'être muni d'un détecteur de monoxyde de carbone. Sachez que l'avertisseur de fumée constitue le meilleur moyen de sauver des vies.

## RETOUR DU HOCKEY SENIOR À TROIS-PISTOLES

Tel qu'annoncé par l'instigateur du projet et citoyen de la municipalité, M. Rémi Lévesque, il y aura retour du hockey senior à Trois-Pistoles. L'équipe fera partie de la Ligue de Hockey Côte-Sud Le Placoteux. La municipalité est heureuse de s'associer à cet engouement en faisant tirer un billet de saison parmi ses citoyens.

Il faut tout simplement faire parvenir à la municipalité le coupon de participation ici-bas, et ce, avant le mardi 11 octobre à midi. Le concours est réservé exclusivement aux citoyens de Notre-Dame-des-Neiges et un seul coupon par adresse sera accepté. Le tirage se fera lors de la séance du conseil du mardi 11 octobre.

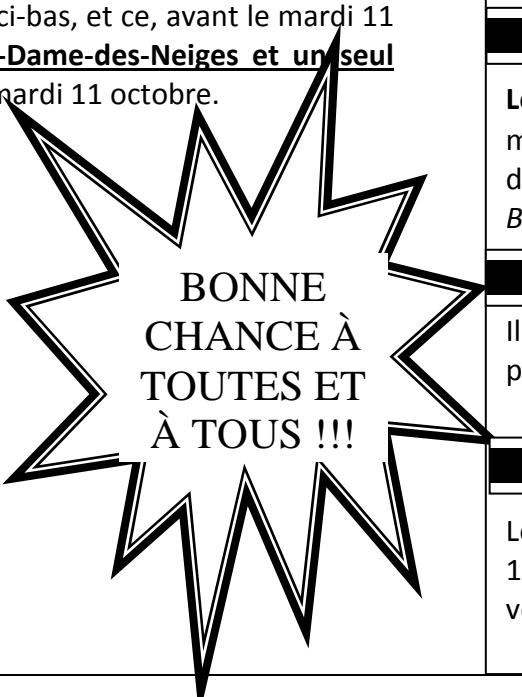
### Tirage d'un billet de saison – Coupon de participation

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

No. tél. : \_\_\_\_\_

Tirage le 11 octobre lors de la séance du conseil. Réservé exclusivement aux citoyens de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges. Un seul coupon par adresse. Les nom et adresse seront validés et les coupons détenant des fausses informations seront automatiquement rejetés. La municipalité se réserve le droit d'annuler le concours à tout moment pour des raisons qu'elle jugera nécessaires. La municipalité contactera le/gagnant/gagnante seulement.



## LA SAISON HIVERNALE APPROCHE – PETIT RAPPEL

- Les **abris hivernaux** sont des constructions temporaires en toile ou en panneaux autorisés seulement à partir du 15 octobre d'une année au 1<sup>er</sup> mai de l'année suivante. En dehors de cette période, ils doivent être démontés. Pour l'installation d'un abri hivernal, aucun permis municipal n'est requis. Par contre, l'abri doit être implanté à 1 mètre d'une ligne avant et à 1,5 mètre d'une borne incendie.

- L'installation d'une **roulotte ou d'une autocaravane** n'est permise que dans les zones de villégiature du 1<sup>er</sup> mai de l'année au 15 octobre de la même année. La période du séjour de la roulotte ou d'une autocaravane est déterminée par les dimensions du terrain étant de nature conforme ou non au Règlement n° 189 de lotissement. Afin d'implanter une roulotte ou une autocaravane sur un emplacement vacant, vous devez recevoir un certificat d'autorisation de la municipalité. Il en est de même pour les emplacements déjà bâti sur lequel un long séjour est prévu. Le remisage de roulotte est aussi réglementé.

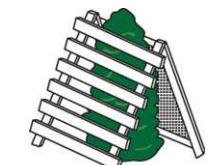
- Il est interdit d'effectuer l'**épandage de fertilisants** dans un rayon de 30 mètres autour d'un puits d'eau potable pour éviter la contamination de celui-ci. Si aucun réseau d'aqueduc public n'est présent, il est de votre devoir de vous renseigner auprès de vos voisins sur l'emplacement de leurs ouvrages de captage des eaux souterraines.

- La saison hivernale est à nos portes, nous vous recommandons de protéger adéquatement vos **arbres, vos arbustes** ou vos autres biens situés près des rues, des routes et des chemins municipaux, puisque le règlement n° 209 permet de souffler de la neige sur les terrains privés.

- Nous désirons vous rappeler qu'il est strictement interdit de déposer vos sacs de **feuilles mortes et branches** en bordure de la voie publique, de plus, vous ne pouvez pas en disposer n'importe où, vous devez acheminer vos sacs de feuilles mortes, branches, résidus de jardin, à l'Éco-Centre situé au 2 route à Cœur. Les heures d'ouverture sont de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 les mercredis, jeudis, vendredis et samedis. Tél. : 418-851-1366

Date de fermeture de l'Éco-Centre le 12 novembre 2016 pour la saison hivernale.

Nous demeurons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, Sarah Gauvin, Inspectrice des bâtiments et en environnement, 418-851-3009 poste no 4



## PROCHAINES SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL

Le **mardi 11 octobre et les lundis 14 novembre et 12 décembre à 19 h 30** à la salle municipale située au 17, rue de l'Église à Rivière-Trois-Pistoles. Notez que le projet d'ordre du jour est disponible à la page d'accueil de notre site Web.  
*Bienvenue à tous !*



## DERNIER VERSEMENT DE TAXES / 14 OCTOBRE 2016

Il vous est possible de faire vos paiements de taxes municipales via Internet par Accès-D, par chèque ou en passant nous rencontrer au bureau municipal.

## RAPPEL / RAMONAGE DES CHEMINÉES

Le ramonage effectué par le service de ramonage de M. Marcel Ouellet est complété depuis le 16 septembre. Si, après cette date, votre cheminée n'a pas été inspectée et / ou ramonée, vous devez communiquer avec celui-ci au 418-851-4556 pour rendez-vous.



## AVIS PUBLIC – DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL DE L’ÉVALUATION FONCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-NEIGES – 1<sup>ÈRE</sup> ANNÉE

Est par les présentes donné par la soussignée, adjointe au directeur général et greffière de la susdite municipalité, que : Que le rôle triennal de l’évaluation foncière de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges pour les années 2017, 2018 et 2019 a été déposé à mon bureau le 14 septembre 2016;

Que toute personne peut consulter ledit rôle durant les heures d’ouverture du bureau de la municipalité au 4, rue St-Jean-Baptiste Rivière-Trois-Pistoles (Québec) G0L 2E0 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00;

Qu’une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale doit être déposée avant le 1<sup>er</sup> mai 2017;

La demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée du montant d’argent prescrit par le règlement numéro 109 de la M.R.C. des Basques, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi que le règlement numéro 109 sont disponibles au bureau de la M.R.C des Basques au 400-2, rue Jean-Rioux, Trois-Pistoles G0L 4K0.

Le dépôt de la demande est effectué par la remise du formulaire dûment rempli au bureau de la M.R.C. des Basques situé au 400-2, rue Jean-Rioux Trois-Pistoles (Québec) G0L 4K0 ou par son envoi par courrier recommandé à l’attention du Secrétaire de la M.R.C. des Basques;

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

DONNÉ à Notre-Dame-des-Neiges, ce 14e jour du mois de septembre deux mille seize.

Danielle Ouellet, adjointe au directeur général et greffière

## POUR LES AINÉS, FORMATION GRATUITE INTERNET, COURRIEL, SÉCURITÉ ET PLUS !

### Quels sont les prérequis aux ateliers de formation informatique ?

Les principaux critères de sélection pour les ateliers de formation informatiques sont :

- Avoir 65 ans ou plus
- Résider dans une municipalité (ville ou village) des MRC suivantes : **Kamouraska, Rivière-du-Loup, Témiscouata, Basques, Rimouski-Neigette et Mitis**
- Avoir besoin d’approfondir ses connaissances informatiques de base et avoir un projet d’application de ces nouveaux acquis.

### Quels ateliers choisir ?

Consultez la liste des cinq ateliers de formation informatique : Initiation à l’informatique, Navigation Internet, Gouvernement en ligne, Courrier électronique et Sécurité informatique. Vous ne pouvez sélectionner qu’au maximum **trois ateliers**, ou jusqu’à raison d’un nombre maximal de **15 heures** de formation. Les trois premiers ateliers suggérés sont pour débutants, tandis que les deux derniers ateliers proposés visent des utilisateurs ayant déjà des connaissances de base de l’informatique.

### Pour plus d’informations... et pour comment puis-je m’inscrire ? :

Vous pouvez joindre les responsables, M. Guillaume Lavoie ou encore Mme Claudie Drapeau, agents de formation, par téléphone au 418 722-8535, poste 204 ou 207.

## PHOTOS POUR NOTRE NOUVEAU SITE WEB

La municipalité est présentement à travailler sur la création de son nouveau site Web et nous savons que plusieurs d’entre vous ont des photos exceptionnelles des paysages de notre belle Municipalité et nous aimerions vous offrir l’occasion de partager vos superbes clichées avec les Internautes qui utiliseront le nouveau site Web en le rendant plus attrayant. Vous êtes intéressé de partager vos photos, faites-nous-les parvenir à [admin@notredamedesneiges.qc.ca](mailto:admin@notredamedesneiges.qc.ca)

À titre de reconnaissance, vos photos porteront la mention « Crédit photo : Monsieur (ou Madame) xx ».



## FERMETURE DES VALVES DE SERVICE DU RÉSEAU AQUEDUC

La municipalité de Notre-Dame des Neiges rappelle à la population que suite à l’adoption du règlement # 387 article 3-b sur l’imposition d’un tarif afin de couvrir les coûts supplémentaires engendrés par l’ouverture ou la fermeture des valves de service, il est par le présent règlement exigé à chaque fois qu’un propriétaire d’habitation saisonnière en fait la demande un tarif d’un montant de 35 \$. A noter qu’aucune charge ne s’applique lors de la fermeture

**(les 25, 26, 27, 28, 31 octobre 2016)** des valves de service du réseau d’aqueuduc.

La tarification est facturée au propriétaire et est assimilée à une taxe foncière imposée sur l’immeuble en raison duquel elle est due. La demande doit être effectuée une semaine à l’avance à la municipalité avant la réalisation du service afin de planifier les déplacements du service municipal. La réalisation du service s’effectue en semaine, soit du lundi au vendredi. Le présent article ne s’applique pas pour les urgences telles que les bris au tuyau d’entrée d’eau et à la vanne d’arrêt intérieur.



## ÉCOLE SATELLITE DE L’ÉCOLE DE MUSIQUE ALAIN CARON

L’École de musique Alain Caron et ses partenaires ont annoncé ce matin, lors d’une conférence de presse, l’ouverture d’une école de musique satellite à Trois-Pistoles, dans les locaux de musique de l’École secondaire. Il s’agit d’une année pilote. Les cours débuteront le 26 septembre.

Depuis quelques années, l’ÉMAC souhaite ouvrir une école dans Les Basques. « Les conditions semblent maintenant réunies pour faire de ce projet un succès, dont la participation d’organismes du milieu et la présence de professeurs qualifiés », signale Marie Pelletier, nouvelle directrice générale de l’ÉMAC. « En ouvrant une école à Trois-Pistoles, l’ÉMAC bonifie notre offre culturelle. Nous n’avons pas de telle institution dans Les Basques », de commenter Bertin Denis, préfet de la MRC. « La Ville de Trois-Pistoles est très fière de s’associer à l’École de Musique Alain Caron pour offrir des cours de musique aux jeunes et aux adultes sur notre territoire, car l’ÉMAC a acquis une notoriété qui n’est plus à prouver », de mentionner Jean-Pierre Rioux, maire de Trois-Pistoles.

Pour faciliter le démarrage de la première année, la Ville de Trois-Pistoles et la MRC des Basques participent financièrement au projet. La Ville le fait par le biais de son Entente de développement culturel via le ministère de la Culture et des Communications et la MRC le fait via son Fonds de soutien aux projets structurants.

Les cours offerts pour les sessions 2016-2017 sont le chant, la clarinette, la guitare, le piano et le violon. La session d’automne se déroule du 26 septembre au 2 décembre 2016 et la session d’hiver du 30 janvier au 7 avril 2017. Les inscriptions sont en cours. Pour plus d’information, consultez le site internet de l’ÉMAC, le répertoire des loisirs de la Ville de Trois-Pistoles et le prochain répertoire des activités dans les Basques ou encore, contactez l’ÉMAC au 418-862-9532 ou [info@emacrdl.com](mailto:info@emacrdl.com).

Source : Amélie Brière, agente de développement culturel et de communication à la MRC des Basques 418-851-3206 poste 3134 ou à [vvap@mrcdesbasques.com](mailto:vvap@mrcdesbasques.com)



ÉCOLE DE MUSIQUE ALAIN-CARON

## SPECTACLE MUSICAL DU CAPAB – 3<sup>E</sup> ÉDITION

Le Centre d’aide aux proches aidants des Basques présente la troisième édition de son spectacle musical. Cette année, plus de 11 artistes du Bas-Saint-Laurent défilent sur scène : Richard Daigle, Caroline Michaud, Ghislain Lavoie, Jocelyne Albert, Gaston Michaud, Pierre Beaulieu et cie, Yvette Soucy, Stéphanie Lemelin, Emy-Rose Pettigrew, Chantal Drouin et cie, Maggie Dubé. C’est donc un rendez-vous à ne pas manquer le vendredi 21 octobre dès 20h à l’auditorium de l’école secondaire de Trois-Pistoles. Ce spectacle unique et engagé vous est offert au coût de 10\$ en prévente et 15\$ à la porte. Pour connaître l’emplacement des points de vente ou pour réserver votre billet, veuillez téléphoner au 418-851-4040.

Source : Guillaume Côté-Philibert, coordonnateur

Centre d’aide aux proches aidants des Basques

418-851-4040

[proches.aidants.capab@gmail.com](mailto:proches.aidants.capab@gmail.com)

[www.lecapab.com](http://www.lecapab.com)

